



Alfortville



COMMUNIQUÉ

3 juillet 2012

Alfortville et Le Relais 94 aident les jeunes du Refuge à accéder à l'autonomie

La Ville d'Alfortville teste un dispositif innovant en mettant des appartements en bail glissant à disposition des jeunes gens prêts à sortir du dispositif du Refuge, l'association nationale de lutte contre l'homophobie. Le Relais 94 de l'A.P.S.I. s'engage à accompagner ces jeunes dans leur processus d'intégration sociale lié au logement. Une convention cadre tripartite sera signée jeudi 5 juillet à 16h00 dans les locaux de la délégation Paris I.D.F. du Refuge.

Le Refuge marque une nouvelle étape dans l'accompagnement des jeunes homosexuel(le)s, bi et transsexuel(le)s rejetés et mis à la rue par leurs proches. Ces derniers peuvent en effet désormais prétendre à un logement autonome sur Alfortville lorsqu'ils sont prêts à quitter le dispositif d'accueil et de suivi de l'association. Le Refuge établira un rapport social et proposera des candidats à ses partenaires, la Ville d'Alfortville et Le Relais 94 de l'Association de Prévention Soins et Insertion (A.P.S.I.). Une commission, composée de membres représentant les trois partenaires, attribuera un appartement aux jeunes « capables de s'inscrire dans un processus d'insertion qui passe par l'établissement de leur responsabilité locative ».

Vers l'autonomie financière, administrative et sociale

Le Relais 94 règlera les loyers à la Ville. L'association s'engage à rencontrer les bénéficiaires, à leur domicile, autant de fois que nécessaire, en lien avec le Refuge. L'accompagnement social lié au logement, adapté à chaque personne et contractualisé par écrit, portera sur l'aide à la vie quotidienne (gestion budgétaire, insertion dans le logement et découverte des relations de voisinage), l'ouverture des droits (constitution du dossier A.P.L. ou A.L.) et les relations avec la Ville ou ses services et avec les autres travailleurs sociaux. L'association effectuera une évaluation écrite de la situation un mois avant la fin du suivi, qui déterminera la reconduction ou non de l'accompagnement, sur décision des trois signataires de la convention. Le bail est fixé à un an, renouvelable une fois. Le bénéficiaire pourra conclure un bail direct avec la Ville à l'issue de l'accompagnement par Le Relais 94, dans le cas où la réinsertion sociale et professionnelle est concluante.

Signature de la Convention - jeudi 5 juillet 2012 à 16h00

Le Refuge Paris IDF - 3-5 rue d'Aligre - Maison des Ensembles - Paris 12e

Rendez-vous avec les signataires pour une présentation du dispositif :

- M. le Sénateur-Maire d'Alfortville, Luc CARVOUNAS
- M. le Directeur Général de l'A.P.S.I., Bernard CAVAT
- M. le Président du Refuge, Nicolas NOGUIER.

Merci de nous faire part de votre présence à paris@le-refuge.org ou au 09 81 94 53 92.

Contact presse

Médéric MICHAUD - Délégué régional Le Refuge Paris IDF - 09 81 94 53 92.